



Inventaire des nids de frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Cette étude est coordonnée par l'ITSAP-Institut de l'abeille et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Dans le cadre du projet collaboratif visant à évaluer l'efficacité du piégeage de printemps du frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique), un inventaire des nids est réalisé dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64). Un formulaire en ligne (saisies ponctuelles) et un formulaire tableur (saisie d'un grand nombre de nids) ont été créés afin de permettre aux observateurs et destructeurs de nids de frelons de saisir leurs signalements. **Toutes les informations demandées dans ces formulaires sont indispensables à l'étude.**

Identification de l'observateur / destructeur

Ces informations permettront à la structure animatrice locale de l'étude (ADAAQ) de vous contacter en cas de questions sur vos signalements.

Caractéristiques du ou des nid(s)

Indiquer le diamètre estimé du ou des nid(s) que vous avez observé ou détruits (< 10 cm ; 10-20 cm ; 20-30 cm ; 30-60 cm ; > 60 cm), ainsi que le support (arbre ; haie ; bâtiment ; hangar ; si autre préciser) et la hauteur estimée sur le support (0-3 m ; 3-10 m ; 10-20 m ; > 20 m).



Localisation du ou des nid(s)

Si vous connaissez les coordonnées GPS longitude (X) et latitude (Y) en degrés décimaux, veuillez les indiquer.

- 1- Pour convertir vos coordonnées en degrés décimaux, rendez-vous sur le site internet : www.coordonnees-gps.fr (conversion-coordonnees-gps)
- 2- Pour rechercher les coordonnées GPS de votre site de piégeage, rendez-vous sur le site internet Google Maps (<https://www.google.fr/maps>). Une fois sur la carte, un clic droit sur le site de piégeage ouvrira une fenêtre. En cliquant sur « plus d'infos sur cet endroit », une fenêtre en bas de la page s'ouvre. La dernière ligne vous indique les coordonnées GPS en degrés décimaux.

Dans le cas contraire, indiquer une adresse postale précise (N°, voie, commune, code postal) permettant de localiser les nids que vous avez observé ou détruit.

Date d'observation et, le cas échéant, de destruction :

Indiquer pour chaque nid :

- date de signalement (= première observation)
- nid détruit ? OUI / NON
- date de destruction (uniquement si le nid a été détruit)

Pour le transfert de vos signalements à l'ADAAQ

Saisir directement sur le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd6gm7nBQRikabcgXqRgmi1j3FhBo0tJkmsV0r87D9V5bQWqw/viewform>

Envoi du tableau d'inventaire par courrier à :

Kiliana DE BELLESCIZE - ADAAQ Maison de l'agriculture - 55 avenue Cronstadt - 40 000 - Mont de Marsan

ou par email à : kiliana.debellescize@adaaq.adafrance.org